Erasmus+

Qu'est ce qu'Erasmus +?

Erasmus+ est un programme phare de l'Union européenne. Il permet aux élèves, aux étudiants et aux personnels d'accéder à des opportunités de mobilité afin d'étudier, de se former et d'acquérir de nouvelles compétences.

UNION EUROPÉENNE

Quels sont les pays participants?

- l'Allemagne
- l'Autriche
- la Belgique
- la Bulgarie
- Chypre
- la Croatie
- le Danemark
- l'Espagne
- l'Estonie
- la Finlande
- la France
- la Grèce
- la Hongrie
- l'Irlande
- l'Islande
- l'Italie
- la Lettonie
- le Liechtenstein
- la Lituanie
- le Luxembourg
- la république de Macédoine du Nord
- Malte
- la Norvège
- les Pays-Bas
- la Pologne
- le Portugal
- la Roumanie
- la République de Serbie
- la Slovaquie
- la Slovénie
- la Suède
- la Tchéquie
- la République de Turquie

CITÉ SCOLAIRE LEONARD LIMOSIN
COLLÈGE ▸ LYCÉE ▸ CLASSE PRÉPARATOIRE

Pour tout renseignement:

- S'adresser aux professeurs de la Cité Scolaire Léonard Limosin engagés dans l'ouverture à l'international (liste des personnels concernés disponible à la Vie Scolaire)
- Site de la Cité Scolaire Léonard Limosin: www.lyceelimosin.fr
- Service du Rectorat de Limoges (SRA-REIC): ce.dareic@ac-limoges.fr

Pour plus d'informations :

- www.education.gouv.fr/le-programme-erasmus
- www.eduscol.education.fr (rubrique "écoles et établissements")
- www.erasmus-plus.ec.europa.eu/fr
- www.info.erasmusplus.fr

L'OUVERTURE À L'INTERNATIONAL

À la Cité Scolaire Léonard Limosin

Jouer la carte de la mobilité pour développer ses compétences

Comment fonctionne ERASMUS+?

Dans le cadre scolaire, l'établissement de l'élève doit être accrédité afin de pouvoir bénéficier des financements ERASMUS +. La Cité Scolaire Léonard Limosin bénéficie de cette accréditation et a également obtenu le label Euroscol, gage de son investissement dans l'ouverture à l'international.
Le programme se base sur un système de partenariats et d'échanges entre établissements. Un projet est rédigé entre partenaires. Celui-ci est lié à des enjeux sociétaux et doit intégrer au moins une des priorités suivantes: inclusion et diversité, transformation numérique, environnement, participation à la vie démocratique.

Quelles opportunités pour un élève?

Un élève (collégien ou lycéen) peut partir:

dans le cadre d'une mobilité de groupe

Un enseignant, en contact avec un partenaire européen, a créé un projet en lien avec une des thématiques du programme. Il peut alors organiser un échange virtuel, une mobilité hybride (virtuelle et physique) et/ou une mobilité physique. Les élèves intéressés par le projet peuvent candidater pour y participer.

dans le cadre d'une mobilité individuelle

L'élève ou l'enseignant est en contact avec un établissement européen. Une convention est signée entre les deux partenaires pour un échange d'au moins deux semaines. Si la mobilité dure au minimum trente jours, l'échange peut être valorisé par la mention "Mobilité européenne et internationale" sur le diplôme du Baccalauréat.

Pour plus d'informations:
Bulletin officiel n° 31 du 25 août 2022

L'OFAJ: Programmes spécifiques avec l'Allemagne

L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) est une organisation internationale au service de l'amitié franco-allemande. Il a pour mission de rapprocher les jeunes des deux pays et de renforcer leur entente mutuelle.
L'organisme propose différents programmes notamment pour les mobilités individuelles d'élèves:

- Échange Brigitte Sauzay (3 mois chez le/la correspondant(e) allemand(e) et accueil de 3 mois) pour les élèves de la 4è à la 1ère.
- Échange Voltaire (Séjour de 6 mois en Allemagne et accueil durant 6 mois) pour les élèves de 3ème et de Seconde.

Pour en savoir plus:

https://www.ofaj.org

OFAJ
DFJW